

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Daniel Lacroix MAIRE SUPPLÉANT

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétreault, siège no 1  
Vicky Bombardier, siège 2  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Dany Boyer, siège no 4  
Dany St-Amant, siège 5  
Julien Bussièrès, siège 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Pierre Tétrault, Maire

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale  
Me Julie Waite, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2023
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2023
6. **COMPTE-RENDU**
  - 6.1 COMPTE-RENDU
7. **URBANISME**
  - 7.1 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1050, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE RATTACHÉ
8. **ADMINISTRATION**
  - 8.1 SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024
  - 8.2 COLLECTE ANNUELLE DE LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX - TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALCOURT
  - 8.3 RENOUVELLEMENT - ENTENTE AVEC EDILEXPERT
  - 8.4 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS – PROCLAMATION

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.5 ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
- 8.6 DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN HABITATION DE LA VILLE DE VALCOURT - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 8.7 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES - FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- 8.8 OFFRE DE SERVICES – ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE – AUTORISATION DE SIGNATURE
- 8.9 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TRANS-APPEL INC.)
- 8.10 MODIFICATIONS DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ
- 8.11 MODIFICATIONS DU MANUEL DES CADRES ET PROFESSIONNELS
- 8.12 REVENTE DU LOT NUMÉRO 6 529 405 - AUTORISATION
- 8.13 APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT - PROJET DE VALCOURT 2030 (COMITÉ BIODIVERSITÉ)
- 8.14 FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE L'ARÉNA - PÉRIODE DES FÊTES
- 8.15 DÉPÔT - DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 CLUB DES PIONNIERS DE VALCOURT - DEMANDE DE COMMANDITE
- 9.2 SOUTIEN FINANCIER - COMITÉ ÉLÉ
- 9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX - CAMPAGNE ANNUELLE « ILLUMINE NOS FAMILLES »
- 9.4 MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
- 9.5 DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT POUR LA TENUE DE LA JOURNÉE BLANCHE
- 10. LOISIRS**
- 10.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET LE GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT
- 10.2 DEMANDE DE LA VILLE DE VALCOURT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR
- 10.3 DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT 2007 - UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA DE VALCOURT ET DU PANNEAU MUNICIPAL
- 10.4 TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE - HIVER 2024 - AUTORISATION
- 10.5 RENOUVELLEMENT - ENTENTE BIBLIOTHÈQUE YVONNE L. BOMBARDIER (2023-2028)
- 10.6 APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT - PROJET : RELANCE DES CAMPS DE JOUR DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
- 10.7 APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (VOLET 2)
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS (BRP)

- 11.2 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT OBLIGATOIRE SUR CERTAINES RUES
- 11.3 CHANGEMENT DE NOM - COMITÉ D'ATTÉNUATION DE VITESSE
- 11.4 INSTALLATION D'UN NOUVEAU LAMPADAIRE - RUE CHAMPÊTRE
- 11.5 OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE
- 11.6 RÉOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE VALCOURT D'AGIR CONCRÈTEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA COP15 POUR VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE, ARRÊTER LE DÉCLIN DE LA NATURE ET FREINER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ
- 11.7 OCTROI D'UN MANDAT - FIRME BPA - ÉTUDE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

370-23-11-06

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, tel que modifié en retirant le point 11.5 (Octroi de contrat – Étude géotechnique), en ajoutant les points 13.1 (Dépôt de l'état comparatif – Budget 2023) et 13.2 (Demande de la Fondation Philippe Laprise).

ADOPTÉE

371-23-11-06

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 octobre 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

372-23-11-06

### ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 2 novembre 2023 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 474 131,86 \$ : quatre cent soixante-quatorze mille cent trente et un dollars et quatre-vingt six sous.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Gerson Saenz, trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

373-23-11-06

### CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

proposée.

ADOPTÉE

### COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

ADOPTÉE

374-23-11-06

### PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1050, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE RATTACHÉ

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché, sur le lot actuel 6 529 412, à l'adresse civique 1050, rue Bissonnette, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Bissonnette et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale d'un étage, comprenant un logement principal (avec sous-sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 2 329 pieds carrés (216,3 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement en bois d'ingénierie de marque LP Smarside, orientation verticale, de couleur blanc; d'un revêtement d'ingénierie de marque Maibec Canexel, couleur blanc, ainsi que d'un revêtement d'imitation de bardeaux de cèdre dans les pignons, de marque Novik ou Tando. Un parement de pierres vissées sera installé sur les poutres du perron de la façade avant. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur noire;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture principale à deux versants (pente 6 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, un perron à l'avant ainsi qu'un balcon couvert à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché, en regard des critères du PIIA et ce conditionnellement au versement d'un dépôt de garantie d'un montant de deux cents dollars (200,00\$), remboursable lorsque les éléments du plan d'implantation et d'intégration architecturale auront été réalisés entièrement et en conformité avec les dispositions de la réglementation municipale de la Ville de Valcourt au moment de la délivrance du permis.

ADOPTÉE

375-23-11-06

**SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes stipule que le Conseil de toute municipalité établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal tiendra ses séances ordinaires, pour l'année 2024, à la salle du conseil à l'Hôtel de ville de Valcourt à 19h00, selon les dates suivantes :

15 janvier (3e lundi)  
5 février  
4 mars  
2 avril (1er mardi)  
6 mai  
3 juin  
2 juillet (1er mardi)  
19 août (3e lundi)  
3 septembre (1er mardi)  
7 octobre  
4 novembre  
2 décembre

ADOPTÉE

376-23-11-06

**COLLECTE ANNUELLE DE LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX -  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALCOURT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la campagne de financement sur son territoire, sous forme de collecte de fonds à l'angle de l'Avenue du Parc et du boulevard des Cyprès. La collecte aura lieu en après-midi le vendredi 17 novembre 2023.

ADOPTÉE

377-23-11-06

**RENOUVELLEMENT - ENTENTE AVEC EDILEXPERT**

ATTENDU QUE l'offre de la firme Edilexpert s'avère être avantageuse pour la Ville de Valcourt, selon les termes proposés pour un renouvellement de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler l'entente avec Edilexpert pour un terme de trois ans, au prix de 4 446,97 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

378-23-11-06

**JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS – PROCLAMATION**

ATTENDU QU'à chaque année, le 20 novembre, plusieurs pays soulignent la Journée mondiale de l'enfance;

ATTENDU l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

ATTENDU QUE les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

ATTENDU QUE les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

ATTENDU QUE, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental et indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt proclame, dans le cadre de La Grande semaine des tout-petits du 20 au 26 novembre 2023, le 20 novembre, Journée mondiale de l'enfance et encourage les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants;

QUE le drapeau de la Grande Semaine des tout-petits soit hissé à l'Hôtel de ville le lundi 20 novembre, Journée mondiale de l'enfance.

ADOPTÉE

379-23-11-06

**ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le plan de sécurité civile de la Ville de Valcourt préparé par le comité municipal de sécurité civile soit adopté;

QUE la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

380-23-11-06

**DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN HABITATION DE LA VILLE DE VALCOURT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité en habitation de la Ville de Valcourt a demandé à la Ville la cession d'une lisière de terrain appartenant à cette dernière afin de permettre l'assise du trottoir déjà construit ainsi qu'une marge de recul réglementaire requise aux fins de conformité aux règlements municipaux;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM);



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt consent à cette cession en faveur de la Coopérative de solidarité en habitation de la Ville de Valcourt d'une partie des lots 1 825 584, 1 825 585, 1 825 586 et 1 825 594 représentant une lisière de terrain d'environ 84 mètres de longueur par 2,5 mètres de largeur et ce, conditionnellement au respect des dispositions de la loi précité;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence, la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt l'acte notarié nécessaire pour donner effet à la présente;

QUE les honoraires et les frais de l'arpenteur-géomètre et du notaire, incluant le bornage, la publication et les copies d'acte, soient aux frais de la Coopérative de solidarité en habitation de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

381-23-11-06

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES - FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt renouvèle son contrat d'assurances de dommages auprès du Fonds d'Assurance des municipalités du Québec de la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU QUE ces assurances couvrent notamment les biens, la responsabilité civile, les automobiles, les erreurs et omissions, etc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt renouvèle pour le terme du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 au montant de 99 863,00 \$, plus la taxe applicable de 9 %, le contrat d'assurances de dommages.

ADOPTÉE

382-23-11-06

### **OFFRE DE SERVICES – ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'offre de la firme Prudent, datée du 11 septembre 2023, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région);

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région), pour un montant de 5 707,00 \$ excluant les taxes applicables;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les municipalités participantes;

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville l'offre de services mentionnée précédemment.

ADOPTÉE

383-23-11-06

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TRANS-APPEL INC.)**

ATTENDU l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel Inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt désigne la Ville de Windsor comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et que soit délégué à Trans-Appel Inc., l'organisation du service de transport adapté;

QUE la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2024, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke);

QUE le Conseil municipal se déclare satisfait des prévisions budgétaires 2024 de Trans-Appel Inc.;

QUE la Ville adhère au service pour l'année 2024 et paye la contribution municipale établie à 5,39 \$ par personne, pour un montant total de 11 928,23 \$ (population : 2 213);

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient prévus aux crédits budgétaires du budget de l'année 2024.

ADOPTÉE

384-23-11-06

**MODIFICATIONS DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt modifie le Manuel de l'Employé afin d'intégrer notamment :

- de nouvelles règles de fonctionnement,
- de nouvelles responsabilités,
- une nouvelle composition du comité des ressources humaines,
- des précisions quant à la banque de temps accumulé,
- de nouvelles dispositions quant au rappel au travail,
- de nouvelles dispositions portant sur les cartes de compétences en eaux potable et en eaux usées;
- de nouvelles dispositions quant aux augmentations salariales;
- de nouvelles dispositions quant aux congés maladie ou congés personnels mobiles;

QUE le Manuel de l'Employé modifié fasse partie intégrante de la présente résolution comme étant cité au long.

ADOPTÉE

385-23-11-06

**MODIFICATIONS DU MANUEL DES CADRES ET PROFESSIONNELS**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt modifie le Manuel des cadres et professionnels afin d'intégrer notamment :

- de nouvelles dispositions quant aux augmentations salariales;
- de nouvelles dispositions précisant les dépenses d'habillement et d'équipements;
- de nouvelles dispositions quant aux congés maladie ou congés personnels mobiles;

QUE le Manuel des cadres et professionnels modifié fasse partie intégrante de la présente résolution comme étant cité au long.

ADOPTÉE

386-23-11-06

**REVENTE DU LOT NUMÉRO 6 529 405 - AUTORISATION**

ATTENDU la demande reçue en date du 30 octobre 2023 de la part du propriétaire du lot numéro 6 529 405 mentionnant ne pas pouvoir procéder à la construction du bâtiment sur le lot précité;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU'il est prévu à l'acte de vente signé le 27 juin 2023 (no enregistrement : 28 114 926) des clauses de revente du terrain avec l'autorisation de la Ville et de rétrocession en cas de manquement aux conditions prévues audit acte;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt confirme au propriétaire son accord à la revente du terrain aux mêmes prix et aux mêmes conditions qui sont prévus à l'acte de vente initial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville donne son accord au propriétaire du lot numéro 6 529 405 de vendre celui-ci à un tiers pour le même prix et aux mêmes conditions que ceux prévus dans l'acte de vente signé le 27 juin 2023;

QUE la Ville exige du propriétaire actuel du lot à inclure la Ville de Valcourt à titre d'intervenante à l'acte de vente à intervenir entre les parties;

QUE la Ville autorise monsieur le maire Pierre Tétrault, ou à en son absence, le maire suppléant et Me Karine Boucher, directrice générale, ou à en son absence, Me Julie Waite, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente à intervenir pour la transaction à venir concernant la revente du lot numéro 6 529 405.

ADOPTÉE

387-23-11-06

### **APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT - PROJET DE VALCOURT 2030 (COMITÉ BIODIVERSITÉ)**

ATTENDU QUE le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC du Val Saint-François a permis de reconnaître que le Grand Valcourt abrite un réseau unique et remarquable d'écosystèmes situé à l'intérieur du piémont des Appalaches, une zone d'intenses échanges entre la plaine du Saint-Laurent et les montagnes;

ATTENDU QUE la rivière Noire se trouve à l'intérieur de cette zone et débute son cours dans les Appalaches pour se jeter dans la rivière Yamaska, au coeur de la plaine du Saint-Laurent et elle s'élargit considérablement au niveau du Grand Valcourt, principalement au pied du mont Valcourt, pour former la plus grande plaine inondable de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le projet du comité biodiversité de l'organisme Valcourt 2023, consiste à conserver une majorité de la plaine de débordement en mettant la priorité sur les écosystèmes à forte valeur écologique et restaurer les écosystèmes humides et hydriques de la plaine de débordement en mettant la priorité sur les écosystèmes offrant les plus importantes fonctions écologiques et hydrologiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie le comité biodiversité de l'organisme Valcourt 2030 dans le cadre de ses démarches afin de réaliser le projet mentionné précédemment.

ADOPTÉE

388-23-11-06

**FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE L'ARÉNA - PÉRIODE DES FÊTES**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

UE le Conseil municipal accepte la fermeture des bureaux de l'Hôtel de ville et de l'aréna, pour la période des fêtes, du 21 décembre 2023 à compter de 12h jusqu'au 2 janvier 2024 inclusivement;

QUE le Conseil municipal reconnaît les jours fériés établis dans le Manuel de l'Employé et le Manuel des cadres et professionnels, soit les 22, 25, 26, 29, décembre 2023 et les 1er et 2 janvier 2024.

ADOPTÉE

389-23-11-06

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (ci-après la LERM), mesdames les conseillères Marie-Claire Tétreault et Vicky Bombardier ainsi que messieurs les conseillers Daniel Lacroix, Dany Boyer, Dany St-Amant et Julien Bussièrès, déposent à la présente séance, la déclaration mise à jour de leurs intérêts pécuniaires et le conseil en prend acte.

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le Relevé de la greffière sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en identifiant que tous les membres du conseil précédemment mentionnés ont déposé devant le conseil, une déclaration visée à l'article 358 de la susdite loi.

ADOPTÉE

390-23-11-06

**CLUB DES PIONNIERS DE VALCOURT - DEMANDE DE COMMANDITE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande du Club des Pionniers de Valcourt afin de réserver un espace publicitaire pour la Ville de Valcourt, sur la carte de sentier qui deviendra une vitrine des commanditaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande de commandite venant du Club les Pionniers de Valcourt afin de réserver un espace publicitaire, format double deuxième page, sur la carte des sentiers, au montant de 380 \$.

ADOPTÉE

391-23-11-06

### **SOUTIEN FINANCIER - COMITÉ ÉLÉ**

ATTENDU la demande d'aide financière du Comité ÉLÉ du Val-Saint-François, pour poursuivre sa mission d'éveil à la lecture et à l'écriture;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande d'aide financière du Comité ÉLÉ du Val-Saint-François, pour un montant de 155.00 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

392-23-11-06

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX - CAMPAGNE ANNUELLE « ILLUMINE NOS FAMILLES »**

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie une aide financière de 150,00 \$ à la Maison de la famille Les Arbrisseaux, dans le cadre de leur campagne de financement annuelle « Illumine nos familles » (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

393-23-11-06

### **MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande de contribution financière, pour l'année 2024, venant de la Maison des jeunes L'Initiative;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal verse une contribution financière, pour l'année 2024, au

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

montant de 7 000 \$ à la Maison des jeunes l'Initiative.

ADOPTÉE

394-23-11-06

### **DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT POUR LA TENUE DE LA JOURNÉE BLANCHE**

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte les demandes de l'École secondaire L'Odyssée, pour la tenue de l'édition 2024 de l'activité « Journée Blanche », soit :

- Le prêt du Ciboulot (les frais de ménage seront facturés suite à la tenue de l'événement);
- Le prêt des différents équipements de loisirs (fatbikes, trottinettes des neiges, tubes, etc.);
- La gratuité pour la glace de l'Aréna de Valcourt, de 9h00 à 11h00;

Les activités auront lieu le 6 février 2024.

ADOPTÉE

395-23-11-06

### **ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET LE GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente 2023-2024, entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt (ci-après GPSV), selon les termes et conditions de l'entente et ce, conditionnellement à ce que les bureaux du GPSV demeurent à Valcourt;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou en son absence, le maire suppléant et Me Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence, Me Julie Waite, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente entre la Ville et le GPSV.

ADOPTÉE

396-23-11-06

### **DEMANDE DE LA VILLE DE VALCOURT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt autorise la présentation du projet d'agrandissement de l'aréna de Valcourt au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Valcourt à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Valcourt désigne madame Karine Boucher, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

397-23-11-06

### **DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT 2007 - UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA DE VALCOURT ET DU PANNEAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Valcourt 2007 demande à la Ville l'utilisation du stationnement de l'aréna de Valcourt dans le cadre de sa journée écologique automnale de collecte du vieux fer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande d'utilisation du stationnement du Club Optimiste de Valcourt 2007.

ADOPTÉE

398-23-11-06

### **TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE - HIVER 2024 - AUTORISATION**

ATTENDU QUE la compagnie 9490-2574 Québec inc. tournera un film à l'hiver 2024, racontant la jeunesse et les origines de Gilles Villeneuve;

ATTENDU QUE la production de ce film a des besoins entre autres d'utilisation du Centre communautaire, de borne fontaine, etc;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le tournage cinématographique réalisé par la compagnie 9490-2574 Québec inc. à l'hiver 2024, le tout sans frais pour la Ville et conformément aux échanges de courriels intervenus entre les parties.



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

399-23-11-06

### **RENOUVELLEMENT - ENTENTE BIBLIOTHÈQUE YVONNE L. BOMBARDIER (2024-2028)**

ATTENDU QUE le protocole d'entente pour le soutien financier de la bibliothèque Yvonne L. Bombardier par la Ville de Valcourt prend fin le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il est souhaitable de reconduire le service pour les citoyens de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou en son absence, le maire suppléant et Me Karine Boucher, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour le prolongement du soutien financier de la bibliothèque Yvonne L. Bombardier par la Ville de Valcourt, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, pour un tarif de 10,42 \$ par citoyen en 2024 et indexé de 5 % annuellement jusqu'à l'arrivée du terme de l'entente.

ADOPTÉE

400-23-11-06

### **APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT - PROJET : RELANCE DES CAMPS DE JOUR DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est un partenaire du projet « Relance des camps de jour du VSF » et veut appuyer la demande de financement présentée par la Maison de la famille les Arbrisseaux dans le cadre du Programme de relance en loisir et en sport du Conseil sport loisirs de l'Estrie;

ATTENDU QUE la Ville offre un service de camp de jour durant la saison estivale pour 155 jeunes. Pour y arriver, ce sont 16 animateurs ainsi qu'une personne coordonnatrice de camp qui sont embauchés annuellement pour 8 semaines et se retrouve sous la responsabilité du directeur des loisirs de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville considère que la tenue d'un camp de jour est fondamentale pour offrir un lieu de socialisation sécuritaire pour les jeunes durant l'été. Il peut apporter des évolutions positives chez les enfants à divers niveaux (intégration sociale et citoyenneté, intérêt pour l'activité physique, intelligence émotionnelle, confiance en soi et développement personnel) en plus de permettre aux parents de continuer à travailler. Sans compter que l'accès à une offre de camp de proximité contribue au développement du sentiment d'appartenance des jeunes à leur communauté;

ATTENDU QUE la Ville a rencontré, depuis la pandémie, d'importants défis d'organisation, de recrutement, de rétention du personnel ainsi qu'un bouleversement de toute la dynamique de formation existante. De plus, une augmentation importante d'enfants ayant des besoins particuliers en termes d'intervention a été observée;

ATTENDU QUE face à ces nombreux défis et comme la Ville souhaite continuer à offrir un camp de jour de qualité, celle-ci s'est jointe, via son directeur des loisirs, à une concertation dont le but est l'échange d'informations stratégiques entre les intervenants concernées (écoles, municipalités, réseaux de la santé, intervenants communautaires, etc.) et réaliser des actions collectives qui serviront à tous les camps de jour participants;

ATTENDU QUE cette concertation compte déposer une demande de financement au programme de relance du Conseil sport loisirs de l'Estrie qui vise à soutenir la pleine reprise des activités des membres suite à la pandémie;

ATTENDU QUE le projet en question vise à développer et mettre en œuvre,

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

conjointement avec d'autres municipalités et des partenaires du Val-Saint-François, un plan d'action pour la relance des camps de jour qui comportera, entre autres :

- Une offre de formations en pré-camp et en continu durant l'été au personnel d'animation et de coordination de camp de jour;
- Des activités de consolidation d'équipe;
- Une instance de concertation pour développer des stratégies de partage d'informations et de ressources entre les partenaires;
- La mise en place d'adaptations physiques et organisationnelles à l'offre de camp.

ATTENDU QUE cette démarche se fera dans le but d'offrir au personnel une expérience de travail positive et ainsi favoriser leur rétention et aux jeunes, une expérience de camp d'été enrichissante et sécuritaire qui est adaptée à leurs besoins. Ultiment, le projet permettra de mettre en place des initiatives structurantes et novatrices pour pallier aux effets de la pandémie;

ATTENDU QUE la Ville veut appuyer ce projet car il répondra aux besoins locaux et communautaires d'offrir aux enfants de la communauté une expérience de loisirs d'été variés dans un cadre récréatif, accessible, éducatif, sécuritaire et enrichissant. Dans l'ensemble, le projet profitera à la collectivité par la réalisation d'actions concertées plus porteuses, l'amélioration de l'offre de camp de jour et favorisera la rétention du personnel et donc l'économie de temps et d'énergie pour le recrutement et la formation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie la demande de financement présentée par la Maison de la famille les Arbrisseaux et ce, en tant que partenaire du projet pour les raisons susmentionnées.

ADOPTÉE

401-23-11-06

### **APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (VOLET 2)**

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François assure la gestion et la coordination de l'entretien et du développement du réseau cyclable sur son territoire;

ATTENDU QUE la surface de roulement du sentier de l'Ardoise est en mauvais état, ce qui diminue le confort des cyclistes et met en péril leur sécurité;

ATTENDU QUE les sections en site propre sur le territoire du Canton de Valcourt, de la Ville de Valcourt et de la Municipalité de Racine sont particulièrement problématiques en raison de leur fort achalandage (jours de pointe à près de 300 passages et moyenne journalière d'environ 60 passages);

ATTENDU QU'il devient de plus en plus pressant d'entreprendre des travaux de mise aux normes de ces sections du sentier afin de garantir la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE de simples travaux d'entretien ne seraient pas suffisants pour régler les problèmes sur ces sections du sentier et que des travaux majeurs de mise aux normes sont nécessaires;

ATTENDU QUE des demandes de financements devront être déposées afin de couvrir une partie des coûts des travaux nécessaires;

ATTENDU QUE des demandes de financement pouvant aller jusqu'à 200 000\$ par site et couvrant 66% des dépenses admissibles peuvent être déposées auprès du

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

deuxième volet du PAFIRSPA pour financer une partie des travaux de mise aux normes du sentier de l'Ardoise;

ATTENDU QUE l'amélioration du sentier de l'Ardoise est cruciale pour les citoyens et citoyennes de la Ville de Valcourt puisqu'il leur permet de pratiquer des activités physiques diverses (marche, vélo, course, ski de fond, etc.) dans un environnement paisible, d'être en contact avec la nature, de se rassembler dans un lieu convivial et de se déplacer activement de façon sécuritaire dans la Ville et entre les municipalités voisines afin d'accéder notamment à différentes infrastructures sportives et culturelles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie le projet de la MRC du Val-Saint-François pour la mise aux normes d'une partie du sentier de l'Ardoise afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, volet 2 (Infrastructures de plein air).

ADOPTÉE

402-23-11-06

### **ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS (BRP)**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de conclure une entente entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs (ci-après BRP), concernant la disposition de la neige provenant des stationnements de BRP dans le site du dépôt à neige opéré par la Ville de Valcourt, pour la saison 2023-2024, selon les termes et conditions prévus à ladite entente;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou en son absence, le maire suppléant et Me Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence, Me Julie Waite, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE

403-23-11-06

### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT OBLIGATOIRE SUR CERTAINES RUES**

ATTENDU la nécessité d'installer des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Dépôt et Bissonnette, en remplacement des arrêts obligatoires à l'intersection de la Place André-Marcoux et la rue Bissonnette;

ATTENDU la nécessité d'installer des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Dépôt et la jonction entre le boulevard des Érables et la Place de la Samare;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt installe des panneaux « Arrêt » obligatoire à l'intersection des rues Dépôt et Bissonnette, en remplacement des arrêts obligatoires à l'intersection de la Place André-Marcoux et la rue Bissonnette;

QUE la Ville de Valcourt installe des panneaux « Arrêt » obligatoire à l'intersection de la rue Dépôt et la jonction entre le boulevard des Érables et la Place de la Samare;

QUE le Service des travaux publics procède à l'acquisition de la signalisation requise conformément à ce qui précède.

ADOPTÉE

404-23-11-06

### **CHANGEMENT DE NOM - COMITÉ D'ATTÉNUATION DE VITESSE**

ATTENDU QUE le comité interne d'atténuation de vitesse de la Ville de Valcourt a un mandat diversifié qui surpasse la vitesse sur tout le territoire;

ATTENDU QUE ce comité veille notamment à assurer et maintenir la quiétude des différents secteurs de la Ville, encourager la mobilité active, assurer une gestion efficace et sécuritaire de la circulation et des déplacements sur tout le territoire et établir et assurer des concepts de signalisation fiables, réalistes et adaptés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal remplace le nom du comité d'atténuation de vitesse par le comité consultatif en circulation urbaine.

ADOPTÉE

405-23-11-06

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU LAMPADAIRE - RUE CHAMPÊTRE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a fait l'acquisition de lampadaires, modèle RFS-54W16LED3K-G2-R2M-UNV-DMG-RCD7GY3, incluant les mats d'aluminium;

ATTENDU QUE l'équipement est pré-monté par l'entrepreneur en électricité Bombardier électrique inc. et prêt à l'installation par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la Ville veut installer un nouveau lampadaire à l'intersection de la rue Champêtre et le Boulevard des Cyprès;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande d'ajout de ce luminaire soit faite auprès d'Hydro-Québec;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence, monsieur Marc Tétrault, contremaître aux travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, toute demande de prolongement de réseau électrique d'Hydro-Québec;

QUE tous les frais engagés pour réaliser cette installation soient autorisés et pris à même le budget prévu à cette fin.

ADOPTÉE

406-23-11-06

### **RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE VALCOURT D'AGIR CONCRÈTEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA COP15 POUR VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE, ARRÊTER LE DÉCLIN DE LA NATURE ET FREINER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

ATTENDU les effets positifs de la nature sur la santé des populations;

ATTENDU les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

ATTENDU QUE les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des actrices incontournables de la préservation de la biodiversité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt s'engage à :

- s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier;
- donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;
- participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;
- soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030;
- protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire;
- participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;
- viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030;
- prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

407-23-11-06

### **OCTROI D'UN MANDAT - FIRME BPA - ÉTUDE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

ATTENDU l'offre de services de la firme de génie-conseil BPA datée du 30 octobre 2023 pour la réalisation d'une étude en mécanique et électricité dans le cadre du projet de rénovation de l'aréna de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat à la firme de génie-conseil BPA pour la réalisation d'une étude en mécanique et électricité dans le cadre du projet de rénovation de l'aréna de Valcourt, au montant de 12 000 \$, plus les taxes applicables et conformément aux conditions prévues à l'offre de services professionnels;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-419 - Administration - Honoraires professionnels.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF - BUDGET 2023**

QUE soit déposé au Conseil municipal, l'état comparatif de la Ville de Valcourt, du 30 septembre 2022 au 29 septembre 2023 et consigné aux archives de la Ville;

QUE l'état est signé par monsieur le trésorier Gerson Saenz, daté du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

ADOPTÉE

408-23-11-06

### **DEMANDE DE LA FONDATION PHILIPPE LAPRISE - COMPLÈTEMENT TDAH**

ATTENDU la demande de contribution financière de la fondation Philippe Laprise;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt contribue déjà financièrement à l'organisme TDAH Estrie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt refuse la demande de contribution financière de la fondation Philippe Laprise puisqu'elle contribue déjà financièrement à cette cause via l'organisme TDAH Estrie.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question est posée sur la cession de la Ville de Valcourt en faveur de la Coopérative de solidarité en habitation de la Ville de Valcourt relativement au point 8.6 de l'ordre du jour de la présente séance.

Initiales du Maire  
**228**  
Initiales du Greffier

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

409-23-11-06

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU  
À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h59.

ADOPTÉE

---

Pierre Tétrault, Maire

---

Me Julie Waite, Greffière